

Consommation de chauffage : une sobriété contrainte par l'inflation

Publié le 11 octobre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Selon une étude menée auprès d'un échantillon de 3 000 personnes, 76% des personnes interrogées ont décidé de limiter leur consommation de chauffage au cours de l'hiver 2022-2023 : 63% ont adopté ce comportement pour alléger leur facture énergétique et seulement 13% pour contribuer à la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de son enquête annuelle "Conditions de vie et aspirations des Français", menée en janvier 2023, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) a intégré des questions permettant de **mesurer la perception des charges de chauffage et les comportements mis en œuvre pour faire face à l'inflation**.

L'[analyse des réponses](#), publiée en octobre 2023, montre que **plus de la moitié de la population (56%) juge aujourd'hui que ses charges de chauffage sont lourdes, voire impossibles à payer**. Ce sentiment de précarité énergétique a augmenté dans toutes les catégories sociales.

Le type d'installation de chauffage est déterminant

La sobriété énergétique dépend très fortement du type d'installation de chauffage lié à la nature du logement occupé.

Dans le cas d'un chauffage collectif, le montant à payer dépend de la consommation personnelle, mais aussi la plupart du temps de celle des autres occupants et des règles de répartition appliquées. Les **personnes ayant un système de chauffage collectif** ont moins de marges de manœuvre pour réduire leur facture et adoptent **moins souvent un comportement visant à limiter leur consommation de chauffage**.

Pour les systèmes de chauffage individuel, le montant de la facture (même s'il est généralement lissé sur plusieurs mois) dépend bien plus directement de la consommation.

Ainsi, la **réduction de la consommation de chauffage** concerne :

- **53%** des personnes dépendant d'un **chauffage collectif** ;

- contre **82%** des personnes équipées d'un **chauffage individuel**.

Des factures d'énergie difficiles à payer

9% des personnes interrogées par le Crédoc disent avoir été dans l'**impossibilité d'honorer la totalité ou une partie de leurs factures d'énergie**. Cette moyenne masque de fortes disparités selon le niveau de revenus :

- 5% sont concernés chez les personnes ayant des hauts revenus (classes moyennes supérieures) ;
- **18% sont concernés chez les personnes ayant des bas revenus.**

Les personnes ayant des bas revenus résidant plus souvent dans un logement doté d'un chauffage collectif, elles ont une faible marge de manœuvre pour faire baisser le montant des dépenses de chauffage.

Sont également plus nombreux que la moyenne à avoir été dans une situation d'impayé sur leurs factures d'énergie :

- les plus jeunes (14%) ;
- les locataires ou les sous-locataires (16%).

Selon les auteurs de l'étude : *"Les occupants du parc social ont donc été plus particulièrement fragilisés par la hausse des prix de l'énergie. À l'inverse, les propriétaires ou accédants à la propriété sont nettement moins souvent concernés par les impayés (6% et 5% respectivement)."*